

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans le Compartiment.

REMPART

Classe : C (Code ISIN : LU1321110816)

Un Compartiment de BDLCM Funds une SICAV gérée par BDL Capital Management

Objectifs et politique d'investissement

Rempart (le « Compartiment ») est un compartiment de BDLCM Funds (le « Fonds ») et constitue le fonds nourricier de BDL Rempart Europe (le « Fonds Maître »), dans la mesure où il investit au moins 85% de ses actifs dans la part C du Fonds Maître. Le Compartiment affiche donc les mêmes objectifs et la même politique d'investissement que ceux du Fonds Maître.

Le Fonds Maître cherche à réaliser une performance absolue, sans suivre ou répliquer la performance d'un indice en mettant en œuvre une stratégie d'investissement dite « long/short ». Les actifs du Fonds Maître sont gérés de manière active au travers d'achats et de positions vendeuses sur les marchés actions. La performance du Fonds Maître peut, *a posteriori*, être comparée à l'EONIA capitalisé (Euro OverNight Index Average).

Les décisions d'investissement s'appuient sur la recherche fondamentale, selon la vision du gérant, des modèles économiques des sociétés sélectionnées.

En vue de réaliser son objectif de gestion, l'actif du Fonds Maître est composé :

- D'actions de sociétés cotées en Europe, au Royaume-Uni, en Suisse ou en Norvège de capitalisation boursière ou de chiffre d'affaires supérieurs à un milliard d'euros, et, à titre accessoire, d'actions de sociétés non européennes cotées sur une bourse d'un pays membre de l'OCDE ;
- D'actions ou parts d'OPCVM français, européens ou du Royaume-Uni coordonnés, à hauteur de 10% maximum de l'actif du Fonds Maître ;
- D'instruments du marché monétaire, à concurrence de 100% maximum, si la visibilité et les conditions de marché le nécessitent.

Le Fonds Maître peut utiliser des « Equity Swaps » et/ou « Contract for Difference » sur mesure pour lui permettre de prendre des positions soit acheteuses soit vendeuses, des « Futures » des marchés actions européens négociés sur un marché réglementé pour augmenter (achat) ou diminuer (vente) l'exposition du portefeuille au risque action, des « Swaps de devises » pour se prémunir contre le risque de change.

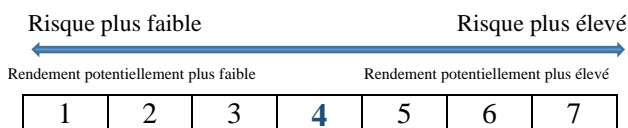
Le Fonds Maître s'adresse aux investisseurs qui recherchent la performance sur un horizon de 3 à 5 ans. Ses revenus sont intégralement capitalisés.

Les revenus du Compartiment sont intégralement capitalisés.

Les demandes de souscription et de rachat de parts sont centralisées par l'Agent de registre et de transfert jusqu'à 11h00 (heure du Luxembourg) le jour précédant celui de l'établissement de la valeur nette d'inventaire.

La Classe C est réservée aux investisseurs dont le montant minimum initial de souscription s'élève à 1.000 euros.

Profil de risque et de rendement



Ce Compartiment appartient à la catégorie de risque 4 dans la mesure où le Fonds Maître peut s'exposer au risque lié aux marchés actions jusqu'à 100% de son actif.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du comportement futur du Compartiment.

La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Il n'est nullement garanti que les investisseurs récupéreront le montant initialement investi.

Principaux risques non pris en compte dans l'indicateur susceptibles d'entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire :

- **Risque de liquidité**, le Fonds Maître est exposé aux marchés d'actions et subit par conséquent les aléas des marchés d'actions, notamment en termes de liquidité.
- **Risque de contrepartie**, le Fonds Maître peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFD, de contrats à terme en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.
- **L'impact des techniques telles que des produits dérivés**, l'utilisation d'instruments financiers dérivés peut entraîner le Fonds Maître à amplifier les mouvements de marché et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes à la hausse comme à la baisse.

Veillez vous reporter aux prospectus du Fonds et du Fonds Maître pour une description de l'ensemble des risques.

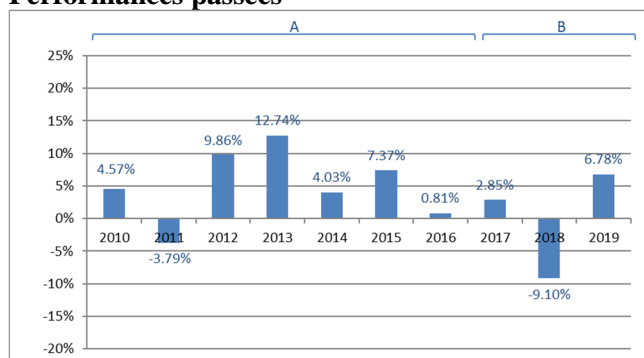
Frais

Les frais et commissions acquittés couvrent les coûts de fonctionnement du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | | |
|--|---------|--|
| Droits d'entrée | Max. 3% | Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être déduit de votre actif avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les droits d'entrée et/ou de sortie seront inférieurs à 3%. Vous pouvez vous renseigner sur le montant exact des droits d'entrée et de sortie auprès de votre distributeur ou de votre conseiller financier. |
| Droits de sortie | Max. 3% | |
| Frais prélevés par le Compartiment sur une année | | |
| Frais courants | 2,29% | Le pourcentage indiqué est basé sur les coûts du dernier exercice clos le 25/09/2019. Ils peuvent varier d'année en année. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. <u>A l'exception de la taxe d'abonnement, tous les frais courants du Compartiment ont été pris en charge par la Société de gestion au titre de l'exercice 2019 du Compartiment.</u> |
| Frais prélevés par le Compartiment dans certaines conditions spécifiques | | |
| Commission de performance | Néant | Le Fonds Maître est facturé d'une commission de performance correspondant à 20% de la surperformance au-delà de l'EONIA capitalisé. Le montant des commissions de performances versé au titre de l'exercice clos le 25/09/2019 représente 0.00%. |

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez vous reporter au prospectus du Fonds disponible sur le site Internet www.bdlcm.com ou auprès du siège social de la Société de gestion, BDL Capital Management (24, rue du Rocher, 75008 Paris, France).

Performances passées



Le Compartiment a été créé le 20 novembre 2015.

La Classe C du Compartiment a été lancée le 27 janvier 2016.

A : La performance passée affichée entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2016 correspond à la performance du Fonds Maître BDL Rempart Europe, qui est géré par la même Société de gestion (BDL Capital Management). Les performances passées évoluent dans le temps et ne préjugent aucunement des résultats futurs.

B : Performance de la Classe C du compartiment BDLCM Funds – Rempart au titre des exercices 2017 à 2019.

Les performances du Fonds Maître sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

La performance du Compartiment est calculée chaque année dividendes réinvestis.

La devise de référence du Compartiment est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

Le prospectus complet du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques seront adressés gratuitement sur simple demande écrite du porteur auprès de BDL Capital Management (24, rue du Rocher, 75008 Paris, France).

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, mais sans s'y limiter, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site internet : www.bdlcm.com, une fois que ces derniers ont été approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers. Une copie papier de la politique de rémunération sera mise à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de BDL Capital Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le présent document décrit un compartiment du Fonds. Le Fonds peut se composer d'autres compartiments et d'autres types de classes. Vous trouverez de plus amples informations sur ces compartiments et classes dans le prospectus du Fonds ou sur le site Internet de BDL Capital Management (www.bdlcm.com).

Chaque Compartiment correspond à une part distincte de l'actif et du passif du Fonds. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment donné ne peuvent être utilisés que pour satisfaire les droits des investisseurs au titre dudit Compartiment et les droits des créanciers dont les créances découlent de la création, de l'activité ou de la liquidation de ce Compartiment.

La législation fiscale luxembourgeoise applicable au Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

BDL Capital Management est une société de gestion de portefeuille autorisée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le présent document d'information clé pour l'investisseur est exact et à jour au 13 janvier 2020.